

*Comité de Protection de l'Environnement*

*St-François*

*Mémoire*

*Concernant*

*Le Projet d'Oléoduc TransCanada  
Énergie Est*

*Déposé*

*au*

*Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE)*

*le 20 avril 2016*



## **Table des matières**

- 1 - Présentation
- 2 - Le projet Énergie Est TransCanada
- 3 - Gaz à effets de serre (GES)
- 4 - Impacts du trajet de l'oléoduc sur le milieu
  - 4.1 Eau;
  - 4.2 Rivières;
  - 4.3 Zone agricole;
  - 4.4 Secteurs résidentiels
- 5 - Les risques
  - 5.1 Définition et constats;
  - 5.2 Étude École Polytechnique;
  - 5.3 Impacts de fuites;
- 6 - Acceptabilité sociale
  - 6.1 Une condition;
  - 6.2 Vancouver;
  - 6.3 Autres exemples
- 7 - Commission de l'Environnement de la CMM
- 8 - Conclusion

## **1 - Présentation**

Le Comité de Protection de l'Environnement de St-François (CPESF) fondé en 1978, est composé de citoyens de l'Est de Laval.

Notre organisme réagit depuis 38 ans à tout projet pouvant porter atteinte à l'environnement de ce secteur et le projet Énergie Est en est un!!!

## **2 - Le projet Énergie Est TransCanada**

Le tracé actuellement projeté traverserait le secteur St-François, à Laval, du nord au sud, en plus des deux rivières : des Prairies et des Mille-Îles.

Ce secteur est déjà affecté par le passage de l'oléoduc 9B d'Enbridge qui le traverse du nord au sud depuis 1976 au milieu de deux zones urbanisées et d'un milieu agricole.

## **3 - Gaz à effets de serre**

Ce projet d'oléoduc favorisera l'exploitation et l'exportation du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta.

Selon un rapport de février 2014 de l'Institut Pembina, la production de brut nécessaire pour remplir l'oléoduc Énergie Est générerait annuellement jusqu'à 32 millions de tonnes de gaz à effets de serre additionnelles, ce qui est supérieur à la totalité des émissions produites par les véhicules routiers au Québec.

"Lorsque nous évaluons les projets d'oléoduc, nous devons examiner aussi toute la portée des effets ", selon Erin Flanagan, analyste de l'Institut Pembina.

Une augmentation des GES de cette ampleur est à contre sens des engagements pris au sommet de Paris par les pays participants dont le Canada!

L'accroissement de l'exploitation des sables bitumineux fera exploser le bilan carbone du Canada et ruintera à elle seule les efforts de tout le pays en matière de réduction des GES.

L'exploitation croissante des sables bitumineux arrive au cinquième rang des menaces climatiques au monde. "Cumulativement, on peut dire qu'il s'agit du pire projet au monde", confirme Simon Dyer de l'institut Pembina.

## **4 - Impacts du trajet de l'oléoduc sur le milieu**

### **4.1 Eau**

En 2015, la CMM a commandé une étude à la firme Savaria Experts-Conseil; advenant une fuite dans la rivière des Outaouais, le pétrole de cet oléoduc pourrait contaminer jusqu'à 26 prises d'eau potable dans la Grande région de Montréal, en seulement 12 heures, affectant les prises d'eau de Laval dans les rivières des Mille-Îles et des Prairies.

Cette éventualité est préoccupante puisque TransCanada n'a pas précisé jusqu'à présent la technique qu'elle utiliserait pour traverser la rivière des Outaouais.

### **4.2 Rivières**

Les rivières des Mille-Îles et des Prairies recèlent des milieux fauniques et floristiques d'une richesse exceptionnelle, quant à leur biodiversité et aux nombreuses espèces qui les habitent.

#### **La rivière des Prairie**

En aval du passage prévu de cet oléoduc, se situe l'Archipel du Mitan d'une superficie de 67.9 hectares de verdure et composé de 5 îles : l'Île du Moulin; l'Île du Mitan; l'Île Mignerou; l'Île du Bois Debout et l'Îlot à Charpentier.

Localisé à l'intérieur d'un important couloir migratoire pour la sauvagine, cet archipel est un refuge du grand héron, de la grenouille léopard et du rat musqué. Par ailleurs, les chenaux qui séparent les îles constituent des sites de fraie pour le grand brochet et la perchaude.

Ces îles abritent l'arisème dragon, une plante figurant sur la liste des espèces menacées du Québec. Cet archipel, propriété de Ville de Laval, est devenu en 2007, une réserve naturelle, selon la loi sur la conservation du patrimoine naturel.

En outre, la rivière des Prairie attire de nombreux pêcheurs par la présence de l'alose savoureuse et de l'esturgeon.

### La rivière des Mille-Îles

Dans le secteur où l'oléoduc prévoit passer, l'habitat floristique reconnu depuis 2011, abrite une colonie importante de carmantines d'Amérique au statut "Espèce menacée" au Canada.

En cas de déversement dans la rivière des Outaouais, les Trois Grandes Îles de l'Archipel St-François (St-Joseph, Aux Vaches et St-Pierre) seraient menacées, ce qui affecterait le précieux marais de l'Île St-Joseph, les diverses espèces d'amphibiens, de poissons, d'oiseaux migrateurs (*réf. Éco-Nature, étude de pertinence...juillet 2010*) et une importante colonie de lézardelles penchées, "Espèce menacée" au Québec entre l'Île aux Vaches et l'Île St-Pierre.

### 4.3 Zone agricole

L'impact sur le milieu agricole de St-François :

- a) Pendant les travaux d'installation, il y a une perte temporaire des zones cultivables;
- b) Durant l'exploitation, risque de pollution de ces terres, advenant une fuite ou un accident et risque de contamination des nappes aquifères;
- c) Après les travaux, risque de compaction des sols et baisse de la valeur, lors de la vente des lots concernés.

### 4.4 Secteurs résidentiels

Le trajet de l'oléoduc traverse deux secteurs résidentiels, un au nord et l'autre au sud de l'Île. Les travaux d'installation de cet oléoduc s'effectueront à proximité des propriétés localisées sur le boulevard Lévesque et sur le boulevard des Mille-Îles, dont notamment la Maison Therrien érigée en 1722 et reconnue monument historique depuis 1974 et jouit d'une aire de protection de 152 mètres.

En outre, il y a risque de perturbation de vestiges, vu le potentiel archéologique aux abords de la rivière des Prairies et sur la terre ferme (zone agricole) entre le Domaine Principal et le Petit Domaine, aux débuts de la colonisation de la Seigneurie de l'Île de Jésus, terres concédées en 1732. (*réf. PLURAM, 1981, histoire et patrimoine architectural de l'Île Jésus*)

## 5 - Les Risques

### 5.1 Définition et constats

Le Schéma révisé de Couverture de Risques Incendies 2015 – 2019 de Ville de Laval, adopté en 2015, décrit en page 49 :

"Un risque est défini comme un danger éventuel plus ou moins prévisible. D'une part, il y a la probabilité qu'un événement donné survienne et, d'autre part, la gravité des effets néfastes qui pourraient en découler sur la santé, les biens matériels ou l'environnement."

Constats : plusieurs événements confirment les risques de déversements des oléoducs...

- Selon Équiterre, la compagnie Enbridge dénombre, depuis 10 ans, à travers son réseau d'oléoducs en Amérique du Nord, en moyenne un accident par semaine.
- À Laval, le 26 février 2010, un bris d'oléoduc laisse échapper 10 000 litres d'hydrocarbure dans le ruisseau Lapinière et dans la rivière des Prairies. Ce déversement aurait coûté près de 2M \$ en travaux de nettoyage et de décontamination à Trans-Nord Pipelines (*réf. Courrier Laval, 3 avril et 22 juillet 2010*)
- Près de Fort McMurray, en Alberta, le 17 juillet 2015, 5 millions de litres de pétrole s'écoulent du récent pipeline de la compagnie Nexem. Une brèche visible de quelques centimètres n'a pas été décelée par le système de détection de fuites. Ce déversement a contaminé une tourbière de 16 000 mètres carrés.
- Une vaste enquête du réseau de télévision Global publiée en 2013, révèle que depuis 1975, l'Alberta a répertorié 28 666 déversements de pétrole à travers son réseau de pipelines. (*La Presse, 14 juin 2013, page A-22*)
- Le Bureau de la Sécurité et des Transports du Canada (BST) a constaté 71 fuites survenues sur la portion canadienne du système d'oléoducs Keystone de Trans-Canada, entre juin 2010 et février 2012.

## 5.2 Étude de l'École Polytechnique

Une étude menée en 2015 par l'École Polytechnique, intitulée: "Examen des risques associés aux traverses de cours d'eau par des pipelines" et transmise au Ministère Québécois de l'Énergie et des Ressources Naturelles conclut que cet oléoduc traverserait une trentaine de rivières qui présentent des risques de glissement de terrain, en raison de l'instabilité des berges.

Les chercheurs de Polytechnique identifient un risque lié au passage du tuyau d'un mètre de diamètre pour la rivière Outaouais, mais aussi, pour celle des Mille-Îles et autres...

Le risque nul n'existant pas, tout déversement accidentel résultant du bris du pipeline pourrait avoir des impacts environnementaux majeurs et durables. Ainsi, souligne l'analyse de Polytechnique "dans le contexte d'une traverse de rivière, il est considéré qu'un déversement accidentel de pétrole est impossible à totalement contenir et nettoyer. Le pétrole pourrait rapidement voyager sur plusieurs kilomètres en aval du bris de la rupture".

Quelques 641 cours d'eau seraient franchis par ce pipeline, menaçant l'approvisionnement en eau potable les principales municipalités du Québec. (*Source: Le Devoir, 28 décembre 2015*)

## 5.3 Impacts de fuites

- Selon Élisabeth May, députée fédérale du Parti Vert, le produit qui serait transporté par cet oléoduc représente en lui-même un problème : le bitume, mélangé avec un diluant, constitue le mélange le plus dangereux pour lequel on n'a pas la technologie pour en assurer le nettoyage. (*Source: Le Devoir, 19 février 2016*)
- Le pétrole lourd est plus polluant quand il est déversé, puisque le bitume coule au fond de l'eau, ce qui rend le nettoyage pratiquement impossible. On l'a vu au Michigan, où, en 2013, il restait encore 180 000 gallons de pétrole au fond de la rivière Kalamazoo, plus de 3 ans après le déversement causé par la rupture du pipeline 9B d'Enbridge, selon l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement. (*Source: La Presse, A-17, 12 octobre 2013*)

## 6 - Acceptabilité Sociale

### 6.1 Une condition

Le 16 février 2016, le Ministre québécois de l'Énergie et des Ressources Naturelles, M. Pierre Arcand, déposait le Livre Vert qui précise les orientations de son ministère, en matière d'acceptabilité sociale des projets. Le gouvernement du Québec reconnaît donc qu'un projet d'exploitation pétrolière, d'une mine, d'un pipeline, peut conduire à un rejet de la communauté. (*Source: Le Devoir, 17 février 2016*)

"C'est au gouvernement ultimement qu'il appartient de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet, en prenant compte de l'acceptabilité qu'il suscite dans la communauté concernée" précise ce Livre Vert.

Fortuitement, à l'automne 2015, la CMM a mené un sondage concernant le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada qui concluait que 94% des répondants rejetaient ce projet.

### 6.2 Vancouver

La ville de Vancouver, au terme d'une évaluation de deux ans, s'oppose fermement au projet de pipeline d'exportation TransMountain, de la pétrolière Kinder Morgan. Vancouver a demandé, le 5 février 2016, à l'Office Nationale de l'Énergie (ONÉ) de ne pas recommander l'approbation de ce projet au gouvernement Trudeau.

Plusieurs arguments évoqués par Vancouver rejoignent ceux de la CMM :

- Les risques liés à un déversement dans les cours d'eau
- Augmentation du trafic des pétrolières
- Risques assumés par la ville et les citoyens, en cas de déversement
- Nécessité de tenir compte de la lutte contre les bouleversements climatiques
- 80% de sa population s'oppose au projet de Kinder Morgan.

Cette prise de position de Vancouver n'a pas provoqué de levée de boucliers des partisans des sables bitumineux, contrairement au flot de critiques adressées à Montréal et au Québec dans la foulée du refus d'Énergie Est par la CMM. Le refus du projet de Kinder Morgan par la Colombie Britannique, il y a quelques semaines, n'a pas non plus provoqué de tollé.

Il est difficile de ne pas voir là une logique de "Deux Poids Deux Mesures", souligne le porte-parole d'Équiterre, M. Steven Guilbeault. Les constats sont pourtant similaires à bien des égards. Qui plus est, la Colombie Britannique a dit NON à deux projets de pipeline. (*Source: Le Devoir, 9 février 2016*)



### 6.3 Autres exemples

De nombreux élus, représentant leur communauté respective, ont exprimé leur opposition au passage d'un pipeline sur leur territoire :

- En février 2015, **le président américain, M. Barak Obama**, a opposé son veto au projet Keystone XL, oléoduc projeté à partir des sables bitumineux de l'Alberta pour traverser les États-Unis, en passant dans des zones écologiques sensibles !
- **Les peuples autochtones de la Colombie Britannique** ont refusé un oléoduc qui devait transporter du pétrole de l'Alberta à travers les Rocheuses jusqu'à l'océan Pacifique.
- En Ontario, **la commission de l'Énergie de l'Ontario** a conclu que le projet Énergie Est ne serait pas avantageux pour les résidents de cette province: la CEO a déterminé l'existence d'un déséquilibre entre les risques économiques et environnementaux du projet et les avantages prévus pour la population ontarienne.
- Le 10 septembre 2015, à Laval, **le maire, M. Marc Demers**, a exprimé l'opposition de la ville au projet Énergie Est de Trans-Canada.
- **Le Conseil Mohawk de Kanasataké**, appuyé par **l'Assemblée des Premières Nation du Québec et du Labrador**, s'oppose au projet d'oléoduc Énergie Est. *(Source: janvier 2016, Commission de l'Environnement de la CMM).*
- **Le maire de Vancouver, le maire de Vancouver-Nord, le maire de Burnaby, le maire de Victoria, tous les maires de la Colombie Britannique** proches du tracé de l'oléoduc Kinder Morgan et TransMountain ont dit **NON** au passage d'un oléoduc. *(Source: Élisabeth May, février 2016)*
- **Le maire de Montréal et président de la CMM, M. Denis Coderre**, au nom des 82 municipalités de la région métropolitaine de Montréal a manifesté son opposition au projet d'oléoduc Énergie Est, en janvier 2016.

## **7 - Commission de l'Environnement de la Communauté Métropolitaine de Montréal**

À l'automne 2015, la Commission de l'Environnement de la CMM a tenu une consultation publique concernant le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada.

Le rapport de cette commission recommande aux autorités de la Communauté Métropolitaine de Montréal :

- De s'opposer à la construction de l'oléoduc Énergie Est de Trans-Canada, en raison du déséquilibre entre les importants risques environnementaux et de sécurité qu'il comporte et les faibles retombées économiques envisagées pour le Grand Montréal.
- De s'opposer au tracé proposé parce qu'il ne respecte pas les orientations, les objectifs et les critères du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) en matière d'aménagement, de sécurité et de protection des milieux naturels.
- Le rapport de la Commission de l'Environnement de la CMM précise que, considérant l'approche retenue par Trans-Canada, que cette façon de faire est contraire aux principes d'acceptabilité sociale. Le rapport conclut que l'acceptabilité sociale de ce projet est **NULLE**.

## **8 - CONCLUSION**

Le projet d'oléoduc Energie Est de TransCanada occasionnerait une importante augmentation des gaz à effets de serre (GES) au Canada.

Cette extraction additionnelle des sables bitumineux torpille de plein fouet les efforts des citoyens, des entreprises et des municipalités pour diminuer les GES.

Ce projet d'oléoduc s'il est réalisé constituera une menace constante pour l'alimentation en eau potable de plusieurs communautés du Canada et du Québec.

Les craintes des citoyens sont confirmées par les nombreuses fuites d'oléoducs en Amérique du Nord.

De nombreux élus se sont opposés au passage d'un oléoduc sur leur territoire.

L'acceptabilité sociale du projet d'oléoduc Energie Est dans la Communauté Métropolitaine de Montréal est NULLE.

Le Comité de Protection de l'Environnement de St François remercie le BAPE de lui avoir permis de soumettre ses commentaires sur ce projet.